

## Qualification sur fiche de paie

Par **ultraxa**, le **26/02/2014** à **23:40**

bonjour

cela va faire 7 ans que je suis dans la même entreprise d'informatique .  
j'ai un salaire brut de 2090 euros soit 1600 net  
au 39h et prime ancienneté comprise  
je m'aperçois qu'effectivement , si j'étais au 35 h, mon salaire net serait plus bas.

je ne sais pas si j'ai un bon salaire ou pas

mais je m'aperçois également que ma qualif échelon 1 niveau 2 n'a pas bougé.

quel incidence ça a ?  
merci

Par **P.M.**, le **27/02/2014** à **00:04**

Bonjour,

Il conviendrait déjà de vous référer à la classification de la Convention Collective applicable et au salaire minimum garanti correspondant qui y figure...